

DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

DECISION DU PRESIDENT

2025/0004 – Revente de véhicules

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant les délégations de pouvoirs du Comité Syndical au Président,

Vu la délibération n°2022/007 du Conseil Syndical de SYDEO, du 15 février 2022, autorisant le Président à décider de cession au gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 15 000 € HT,

Vu les propositions du Garage SD d'Aubenas,

Considérant que lors du remplacement de voitures du service devenues trop anciennes, il convient d'en faire effectuer la reprise par le vendeur des nouvelles,

Le Président du syndicat d'eau potable de SYDEO



DECIDE

- De céder au garage SDA Renault Aubenas les véhicules suivants :

Kangoo CA-440-YH pour 2000 € HT
Berlingo DK-746-AM pour 1700 € HT
Kangoo DY-993-MA pour 2400 € HT

- De signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision,

Le Pouzin, le 28/01/2025
Par délégation du Comité Syndical
Le Président,
Jean LEYNAUD



2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr

Ainsi fait et décidé les, jour, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.